



Formation



# Projet collectif

## Travailler ou s'installer à plusieurs ?

*A plusieurs, entre amis, en famille ou en couple : comment travaille-t-on ensemble ?*

### PROGRAMME

**JOUR 1 : Définir les motivations profondes et les freins du projet d'association.**

- Etre capable de lister les forces et faiblesses personnelles dont chacun dispose.
- Apprendre à anticiper les difficultés potentielles et envisager des pistes d'organisations, de solutions (règles...)
- Comprendre et identifier les éléments favorisant une dynamique positive dans un groupe

**JOUR 2 : Prise de décision et fonctionnement collectif**

- Identifier et mettre en œuvre un processus de prise de décision collective
- Aborder de façon saine et constructive les questions liées à l'argent et trouver des solutions de partage
- Définir les limites privé / associé

**JOUR 3 : Gérer sa société agricole**

- Méthode de réflexion sur le choix statutaire d'un collectif
- Différentes formes de sociétés agricoles (GAEC, EARL, SCEA...)
- Les statuts : contenu, importance ; Le règlement Intérieur
- Le choix d'une association : conséquences comptables et particularités des sociétés (comptes de capitaux, comptes d'associés)
- Les apports en société (différentes formes, conséquences juridiques)

**Dates :**

7, 8 et 9 nov 2018

**Horaires :**

De 9h30 à 17h30

**Lieu :**

Corrèze

**Public :**

Agriculteurs.rices  
Porteurs.ses de projet.

**Intervenants :**

Animatrice ADEAR  
Intervenants divers  
(relations humaines +  
société)

**Repas :**

Déjeuner partagé et  
tiré de votre sac !



# Projet collectif Travailler à plusieurs

## *Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations*

### Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa. et aux adhérents de l'Adear Limousin.

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits.



### Tarifs et prises en charge :

Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa.

Pour les personnes non éligibles à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription. L'adhésion 2018 à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

Pour une bonne organisation, **merci de vous inscrire, dans les délais auprès de l'ADEAR Limousin :**

### INSCRIPTIONS AVANT LE 15/10/2018

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Statut pour la formation :

- Agriculteur/trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant solidaire
- Porteur de projet inscrit au Point Accueil Installation
  - ➔ Je joins à cette inscription une attestation originale du PAI
- Autre :

**contact@adearlimousin.com**

**05 87 50 41 03**